

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2023-68 Autorisation d'installer un échafaudage devant le " 16 avenue de Béziers "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 15 mai 2023, par laquelle Monsieur Maxence MAILLE, demeurant 16 avenue de Béziers – 34480 PUISSALICON, sollicite une autorisation d'installer un échafaudage en façade de son bien situé « 16 avenue de Béziers », afin de permettre le déroulement des travaux de toiture, liés au dossier de DP 034 224 22 H0025 accordé le 21/06/2022,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le permissionnaire est autorisé à installer un échafaudage devant le bien situé « 16 avenue de Béziers », à partir du mercredi 17 mai 2023 à 08H00, pour une durée de 15 jours.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 16/05/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 16/05/2023

Puissalicon le 16/05/2023

Michel FARENG
Maire



Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

ID : 034-213402241-20230516-ARRETE_2023_68-AR